

Définitions

- **CPAM***
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **ACS***
Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé
- **CMUc*** = Couverture Maladie Universelle complémentaire
Pour faire une demande de CMUc, vous devez remplir le formulaire de demande de CMUc et d'ACS (Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé). Vos droits à l'ACS seront aussi étudiés.
- **AYANTS DROITS***
Toute personne sans droit propre, à la charge d'un assuré social (conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, enfants, etc.) et qui bénéficie des mêmes droits.
- **RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE***
Toute personne ayant le statut de salarié ou de pensionné/retraité du travail relève du régime général de la Sécurité Sociale ainsi que les membres de sa famille retenus comme ayants droit. Toutefois, certains salariés relèvent d'un régime particulier (travailleurs agricoles, fonctionnaires, employés SNCF, etc.).



Ville de Bourg-en-Bresse Janvier 2015 - Mise en page CH01REGAPHIC - Illustrations Luluberlue

Bilan de SANTÉ



11

Que faut-il savoir ?



- Vous êtes...
 - assuré du régime général de la Sécurité Sociale* (* : voir définition page 4)
 - demandeur d'emploi
 - retraité
 - etc.

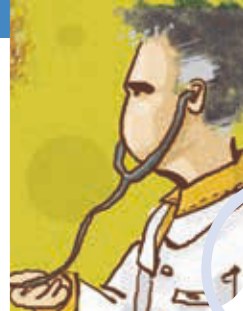
Vous pouvez demander (une fois par an) pour vous ou vos ayants droit* (dont vos enfants âgés de plus de 6 ans) **un bilan de santé GRATUIT** (* : voir définition page 4)

Résultats ANALYSE de sang
CARTE VITALE
Examens



Où

S'ADRESSER



→ Au Centre de Médecine Préventive de la CPAM* de Bourg-en-Bresse

[* : voir définition page 4] :

1, place de la Grenouillère
01015 BOURG-EN-BRESSE
Téléphone : 04 74 45 84 45

→ Vous devez prendre avec vous :

- votre **carte vitale** ou votre **attestation de droits**,
- vos derniers **résultats d'analyse de sang** si vous en avez.

→ Vous serez reçu par un médecin pour un entretien approfondi.

Un examen clinique, des examens complémentaires si besoin (analyses de sang et analyses d'urine, examens visuels et auditifs, électrocardiogramme, mesure du souffle, dentiste) permettront ensuite de faire le point sur votre état de santé.

Au cours du bilan, des séances d'information en petits groupes sur l'alimentation, l'activité physique et l'hygiène bucco-dentaire pourront vous être proposées.

Si vous êtes diabétique ou si vous avez une maladie respiratoire due au tabagisme, il pourra vous être proposé des séances pour mieux connaître votre maladie, les risques de complication et l'importance de la surveillance.

Ce sera également l'occasion de faire le point sur votre situation administrative et mettre à jour ou ouvrir vos droits (CMUc*, ACS*...).

[* : voir définitions page 4]

